



Radiofréquences : l'Afsset prône une réduction des expositions

16/10/2009 12:44

Le très attendu rapport de l'Afsset a été publié hier. Bien qu'il confirme, en l'état actuel des connaissances, l'absence d'effets sanitaires liés aux portables ou aux antennes-relais, il reconnaît pour la première fois les incertitudes scientifiques et recommande une baisse de l'exposition aux ondes. Une «vraie rupture», selon plusieurs associations, un «vœu pieu» pour d'autres.

Gouverner par Sabine Casalonga

Quel coût pour la baisse du seuil ?

L'abaissement des seuils d'émission des antennes à 0,6 V/m, tel que le réclament les associations, pourrait coûter entre 3,6 et 7 milliards d'euros selon une étude publiée jeudi 8 octobre par le cabinet Sia Conseil. En tenant compte des coûts d'exploitation, en plus de l'adaptation des réseaux mobiles, le coût global s'élèverait entre 6 et 12 milliards d'euros sur 3 ans. Le consommateur pourrait voir sa facture augmenter de 9 à 17 %. Agir pour l'environnement juge sur-estimée cette évaluation «qui laisse à penser que la moitié du réseau d'antennes serait à modifier» et non pas 1 antenne sur 10 comme l'estiment les associations.

Ce rapport, réalisé suite à une saisine de 2007 des ministères en charge de la santé et de l'environnement, visait à actualiser le dernier avis de l'Afsset sur les effets sanitaires de la téléphonie mobile (2005) et de l'étendre à toutes les radiofréquences. Plus de 3.500 études officielles ou «grises» comme le rapport Bioinitiative, dont la majorité publiées entre 2005 et 2009, ont été analysées par un groupe d'experts pluridisciplinaires. Un observateur mandaté par les associations Agir pour l'environnement et Priartem, a également assisté aux débats.

Les ondes électromagnétiques émises par les portables et les antennes-relais sont-elles néfastes pour la santé? «La réponse n'est ni blanche, ni noire», avance prudemment Martin Guespereau, directeur de l'Afsset. Concernant les radiofréquences supérieures à 400 mégahertz (MHz) correspondant à la téléphonie mobile, un total de 226 études ont été examinées et triées en fonction de la fiabilité de leur méthodologie. Parmi les 182 études chez l'animal ou sur cellules, 82 dont 9 «fiabiles» trouvent un effet biologique et 100 dont 69 «fiabiles» n'en trouvent pas. Les effets observés sont des modifications de certaines fonctions cellulaires (mort programmée, stress, communication). Parmi les 44 études conduites chez l'homme, 20 dont 2 «fiabiles» montrent des effets et 24 dont 17 «fiabiles» n'en montrent pas. Les effets concernent le débit sanguin cérébral, ce qui ne traduit pas nécessairement un effet pathologique. Ces résultats sont insuffisants pour démontrer un effet sanitaire chez l'homme, conclut l'Afsset. «Oui, il y a une incertitude scientifique, admet le directeur de l'Afsset. Ces études envoient un signal suffisant pour ne pas les écarter. Il faudra les répliquer pour confirmer ou non leurs résultats»

En ce qui concerne l'épidémiologie, alors que les résultats de l'étude Interphone sont toujours attendus, d'autres -sans avoir pu être reproduits- ont montré un excès de risque de gliome (cancer cérébral) après 10 ans d'utilisation d'un portable. Un excès de risque de lymphome et de leucémie a également été observé chez des militaires exposés à des radars à forte puissance (2.000 MHz). Au final, le niveau de preuve serait encore insuffisant pour conclure à un excès de risque de cancers liés aux radiofréquences, bien que des interrogations demeurent pour les effets à long terme, estime l'Afsset.

Face à ces incertitudes, l'Afsset appelle les autorités à agir. Elle recommande en premier lieu de poursuivre les recherches, en donnant la priorité aux études épidémiologiques, sur le développement de l'enfant, la reproduction, et en milieu de travail, «où les seuils d'exposition sont souvent dépassés». Elle préconise ensuite pour la première fois une baisse des expositions aux radiofréquences. La priorité va toutefois aux portables, principale source d'exposition du public. L'Afsset recommande un étiquetage des portables en fonction de leur débit d'absorption spécifique (DAS). Cette mesure déjà annoncée par le gouvernement doit faire l'objet d'un décret attendu depuis le mois de juin.

Concernant les antennes-relais, la position de l'Afsset est moins claire. La question est de fait ultra-sensible puisqu'elle met en jeu les intérêts des trois opérateurs actuels de téléphonie mobile et du bientôt 4e dont le réseau est à construire... L'Agence préconise de cartographier les «points noirs des ondes» -où les niveaux d'exposition sont nettement plus élevés que la moyenne- et de les réduire en se fondant «sur les meilleures technologies disponibles à des coûts acceptables». L'Afsset est favorable à la mutualisation des antennes, mais plus partagée sur la multiplication des antennes à faible puissance qui peuvent induire une exposition accrue par les téléphones mobiles.

Sur la question de l'électrohypersensibilité, l'Afsset recommande une prise en charge globale de ces patients et une information des professionnels de santé. «Personne ne peut plus contester la réalité du vécu de ces personnes, même en l'absence de preuve du lien entre les ondes et les symptômes», déclare Gérard Lasfargues, directeur adjoint de l'Afsset et chef du département Expertises en santé environnement-travail.

Une fois n'est pas coutume, la plupart des associations se montrent très satisfaites. «C'est une vraie rupture, l'incertitude scientifique est reconnue et la réduction des seuils d'exposition recommandée», se réjouit Stéphane Kerckhove d'Agir pour l'environnement. «Pour la première fois, en France, nous avons un avis qui prouve qu'il existe des études sérieuses qui donnent des signaux d'alerte», se félicite également José Cambou de France nature environnement (FNE). Janine Le Calvez présidente de Priartem au projet de loi Grenelle II en faveur d'une réduction des seuils réglementaires d'émission des antennes (41 volts par mètre (V/m) et 61 V/m), estime «qu'il va être désormais difficile pour le gouvernement de ne pas agir».

D'autres sons de cloche se font néanmoins entendre. Etienne Cendrier porte-parole de Robin des toits dénonce une série de «vœux pieux» et une «logique consistant à gagner du temps». Pour Jean Desessard, sénateur Vert de Paris, l'Afsset rend un avis contradictoire: «elle préconise la réduction des expositions du public en raison de 'signaux indéniables', tout en soulignant que 'le niveau de preuve' n'est pas suffisant pour retenir en l'état des effets dommageables pour la santé». Il demande au gouvernement de prendre en compte la proposition de loi des sénateurs Verts relative à la réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Le comité de suivi de la table ronde sur les radiofréquences chargé d'examiner l'état d'avancement des travaux des groupes de travail et du comité opérationnel sur l'expérimentation dans les villes-pilotes, a été installé ce matin. La balle est désormais dans le camp de l'Etat. «Ce sera à vous de juger les actions du gouvernement, au regard de nos recommandations», a fait valoir le directeur de l'Afsset.